



Dix-huitième session de l'Assemblée des États Parties
La Haye, 2-7 décembre 2019

Déclaration de
M. Hitoshi Kozaki, Président
Comité du budget et des finances

World Forum, salle King Willem Alexander
4 décembre 2019

Excellences,

Distingués délégués(es),

Mesdames et messieurs,

C'est un honneur pour moi que de présenter les principaux résultats des travaux des trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité du budget et des finances.

Permettez-moi, dans un premier temps, d'exprimer ma gratitude à mes collègues du Comité pour leur engagement et les efforts déployés au cours des deux dernières sessions. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire exécutif, son équipe et le Secrétaire de l'Assemblée des États Parties pour leur soutien indéfectible. Je remercie aussi la Cour pour son soutien.

Monsieur le Président,

Lors de sa trente-troisième session, qui s'est déroulée du 26 août au 6 septembre, le Comité s'est concentré sur l'examen du projet de budget-programme de la Cour pour 2020.

Je vais maintenant passer rapidement en revue l'exécution budgétaire pour 2019 et les principaux résultats de nos débats sur les crédits demandés pour 2020.

S'agissant de **l'exécution budgétaire**, le Comité a relevé le taux d'exécution prévisionnel pour la Cour pour la fin de l'année 2019, dont le remboursement du capital et des intérêts du prêt contracté au titre des locaux, qui est estimé à 99,4 pour cent, soit 147,3 millions d'euros, par rapport au budget approuvé pour 2019, de 148,14 millions d'euros.

À ce jour, le Comité a reçu en 2019 trois demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu, pour un montant global de 2,45 millions d'euros. Deux de ces demandes correspondent à l'affaire Gbagbo/Blé Goudé (situation en Côte d'Ivoire). La troisième demande concerne l'affaire Yekatom/Ngaïssona (situation en République centrafricaine). Le Comité en appelle à la Cour de déployer tous les efforts pour absorber lesdites dépenses imprévues dans le budget ordinaire.

Monsieur le Président,

J'aborderai maintenant la **question des liquidités**.

Le Comité a examiné l'état des contributions au 31 août 2019 et a été saisi des dernières prévisions de flux de trésorerie de la Cour. Afin d'éviter un manque de liquidités et d'atténuer les risques que celui-ci pose aux activités et à la réputation de la Cour, le Comité a recommandé l'augmentation du niveau de dotation minimale du Fonds de roulement à 12,3 millions d'euros afin de couvrir l'équivalent d'un mois de dépenses de la Cour. De plus, le Comité a recommandé que l'excédent

budgétaire pour l'exercice 2017, de 3 millions d'euros, soit destiné au renflouement du Fonds de roulement.

De plus, le Comité s'est félicité de la recommandation 9¹ de l'Auditeur externe, dans son Rapport d'audit sur le processus budgétaire de la Cour, à savoir que l'Assemblée délègue certaines responsabilités au Bureau, tel que précédemment recommandé par le Comité, afin d'atténuer les conséquences négatives sur les finances et la réputation de la Cour du manque éventuel de liquidités.

Monsieur le Président,

S'agissant de l'**examen de l'Instruction administrative sur le classement et le reclassement des postes**, le Comité se félicite du fait que le Greffe contrôle ce document évolutif en permanence, et qu'il l'actualisera en 2021 ou avant, selon que de besoin.

Le Comité a examiné les demandes de reclassement présentées pour 2020 en vertu de l'Instruction administrative et réitéré sa recommandation antérieure, à savoir l'approbation de neuf des douze reclassements demandés. Par la même occasion, le Comité a recommandé qu'aucune nouvelle demande de reclassement ne soit présentée par la Cour avant la fin de la prochaine révision de l'Instruction administrative et du processus d'atténuation des risques financiers.

Monsieur le Président,

Je me tourne maintenant vers le **projet de budget-programme de la Cour pour 2020**.

Le Comité a scruté le projet de budget-programme de la Cour pour 2020, qui s'élève à 146,9 millions d'euros (hors remboursement du prêt consenti par l'État hôte de 3,6 millions d'euros). Cela représente une augmentation de 2,4 millions d'euros (soit 1,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2019, exclusion faite du prêt consenti par l'État hôte.

¹ ICC-ASP/18/2/Rev.1, Recommandation 9 :

« Afin d'éviter des conséquences négatives sur les finances et la réputation de la CPI en cas d'impasse de trésorerie, l'Auditeur externe recommande à l'Assemblée des États Parties de déléguer certaines responsabilités au Bureau, de façon à :

- i) annoncer, en temps utile (c'est-à-dire en laissant un délai raisonnable à définir précisément, par exemple deux/trois semaines avant que la trésorerie disponible prévue ne représente que moins d'un mois normal de paiements), que la Cour sera exceptionnellement autorisée à utiliser le Fonds de Prévoyance et/ou, si ce fonds ne dispose pas de liquidités suffisantes, à pré-négocier une ligne de crédit ;
- ii) ne permettre à la Cour de recourir effectivement à l'une ou l'autre de ces facilités, voire aux deux, que lorsque la crise de liquidité devient manifestement inévitable (par exemple, lorsqu'il ne reste qu'un ou deux jours de trésorerie), le délai devant également être défini très précisément à l'avance ; et
- iii) prévoir, pour les deux étapes précédentes, qu'un rapport de la situation soit immédiatement communiqué aux États Parties. »

Monsieur le Président,

Je me tourne maintenant aux recommandations clés du Comité pour les principaux Grands Programmes, telles qu'elles sont présentées dans le Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa trente-troisième session (ICC-ASP/18/15).

Concernant le **Grand Programme II (Bureau du Procureur)**, le projet de budget pour 2020 s'élève à 47,9 millions d'euros, soit une augmentation de 1,1 million d'euros (2,4 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2019.

Les hypothèses du Bureau du Procureur pour 2020 sont essentiellement les mêmes que pour 2019. L'augmentation des dépenses en personnel sont attribuables à l'application du système commun des Nations Unies (722 000 euros).

Le Comité a relevé que les dépenses hors personnel prévues par le Bureau du Procureur se situaient au même niveau que l'exercice précédent. Rappelant que toute demande de ressources doit s'appuyer sur de solides prévisions, le Comité a demandé d'être actualisé sur les façons d'intégrer une telle approche au processus de coordination budgétaire, notamment par la redéfinition des activités prioritaires. Il a également demandé de tenir un débat, dans le cadre du prochain atelier sur le budget, en mai 2020, sur le processus de redéploiement et sur les façons d'examiner les demandes de nouvelles ressources en personnel par rapport aux allocations de ressources existantes.

Après avoir scruté toutes les dépenses en personnel et hors personnel, le Comité a recommandé une réduction totale de 552,9 milliers d'euros. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'approuver un budget total de 47,4 millions d'euros au titre du Grand Programme II.

Concernant le **Grand Programme III (Grefe)**, le projet de budget pour 2020 s'élève à 76,1 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 500 milliers d'euros (soit -0,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2019. Le Comité s'est félicité de l'approche adoptée par le Grefe pour son projet de budget, qui s'est traduite par une demande nominale à croissance zéro. Cette réussite se doit à la compensation des augmentations par la réaffectation de ressources, par la réalisation d'économies et d'efficacités, et par la réduction des coûts et des coûts non récurrents. Comme les exigences de service aux audiences étaient réduites, le Grefe a pu réallouer des ressources et absorber les pressions financières issues de l'application du système commun des Nations Unies.

Le Comité salue le Grefe, qui a su absorber l'augmentation demandée au titre du Grand Programme III (Grefe), d'un montant total de 230,7 milliers d'euros, sous le poste budgétaire des conseils pour la Défense, dans l'affaire *Al Hassan*.

Après avoir scruté toutes les dépenses en personnel et hors personnel, et en tenant compte des augmentations des coûts de personnel, qui sont attribuables à l'intensification des activités dans les situations en République centrafricaine et au Mali, le Comité a recommandé une réduction totale d'un montant de 217 milliers d'euros. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un budget total de 75,9 millions d'euros au titre du Grand Programme III.

Concernant le **Grand Programme V (Locaux)**, le projet de budget pour 2020 s'élève à 3,1 millions d'euros, soit une augmentation de 1,3 million d'euros (71,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2019.

Le Comité était d'avis que le remplacement des immobilisations devait commencer dès 2020. Fort de l'analyse technique fournie par la Cour et le maître d'œuvre, le Comité a souligné que tout report du début du processus de remplacement des immobilisations ne ferait qu'augmenter le coût total d'entretien et de remplacement dans la durée, réduire la valeur des locaux, et augmenter les risques de sécurité et de fonctionnement de la Cour. Du point de vue financier, le Comité a souligné l'importance de pérenniser le financement du remplacement des immobilisations à long terme afin de favoriser la prévisibilité et d'éviter les fluctuations inutiles des budgets annuels.

Le Comité a recommandé une réduction totale d'un montant de 313,1 milliers d'euros. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un budget total de 2,8 millions d'euros au titre du Grand Programme V.

Concernant le **Grand Programme VI (Secrétariat du Fonds au profit des victimes)**, le projet de budget pour 2020 s'élevait à 3,3 millions d'euros, soit une augmentation de 203 milliers d'euros (6,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2019. Les augmentations demandées sont essentiellement imputables à la mise en œuvre du système commun des Nations Unies (105,9 milliers d'euros) et aux dépenses en personnel (96,8 milliers d'euros).

Le Comité a remarqué avec inquiétude la constante sous-exécution du Grand Programme VI, et estime que cette sous-exécution permet au Secrétariat du Grand Programme d'absorber l'augmentation des coûts liée au système commun des Nations Unies.

Après avoir scruté toutes les dépenses en personnel et hors personnel, le Comité a recommandé une réduction totale d'un montant de 107 milliers d'euros. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un budget total de 3,2 millions d'euros au titre du Grand Programme VI.

Concernant le **Grand Programme VII-5 (Mécanisme de contrôle indépendant)**, le Comité, après un examen attentif, a recommandé une réduction totale d'un montant de 233 milliers d'euros. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un budget total de 551,1 milliers d'euros au titre du Grand Programme VII-5.

Enfin, s'agissant des **autres Grands Programmes**, le Comité a pris note des ressources demandées et a recommandé de légères réductions aux ressources demandées au titre du Grand Programme I.

Monsieur le Président,

Le 28 novembre 2019, le Comité a été informé d'un second additif au projet de budget-programme, conséquence d'éléments nouveaux concernant deux organes mandatés par l'Assemblée : le projet d'examen de la Cour conduit par des experts indépendants, pour un montant de 435 100 euros, et le Comité de préparation de l'élection du Procureur, pour un montant de 44 600 euros. Le Comité a formulé des idées sur l'emploi le plus efficace des ressources de la Cour si celle-ci devait choisir les experts au terme d'un processus d'appel d'offres.

Étant donné que l'examen par des experts indépendants est un projet exceptionnel qui sera intégralement exécuté en 2020, et compte tenu des efficacités qui pourraient être réalisées, le Comité a recommandé l'approbation, par l'Assemblée, d'un montant total de 435 100 euros, au titre du Grand Programme IV. De plus, le Comité a recommandé que l'utilisation de ces crédits exceptionnels se limitent exclusivement au projet d'examen par des experts indépendants, tout reliquat devant être versé au compte des recettes accessoires.

Concernant les travaux du Comité de préparation de l'élection du Procureur, sur examen de l'information supplémentaire fournie à l'appui, le Comité a recommandé l'approbation, par l'Assemblée, d'un montant total de 44 600 euros. Le Comité demande que lui soient soumis, à sa trente-quatrième session, des rapports à part sur les dépenses effectivement engagées par chacun de ces deux organes.

Monsieur le Président,

Après avoir soigneusement scruté le projet de budget-programme pour 2020, ainsi que l'addendum et ses justificatifs, le Comité a estimé que des économies totales de 1,4 million d'euros pouvaient être dégagées. Le projet de budget-programme pour 2020 ajusté s'élève donc à 146 millions d'euros (ou 149,6 millions d'euros inclusion faite du prêt consenti par l'État hôte), pour une augmentation de 1,4 millions d'euros (1 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2019.

Monsieur le Président,

Concernant l'examen, **par l'auditeur externe, des organes de contrôle de la Cour**, le Comité, tout en appuyant cette démarche, souhaite porter à votre attention un potentiel conflit d'intérêts si le Commissaire devait exécuter cet examen tout en faisant partie du mécanisme de contrôle de la Cour. Toutefois, le Comité se fera un plaisir d'appuyer le Commissaire dans son examen, en vue d'atténuer ce risque potentiel. Nous souhaitons également souligner l'importance d'inclure le Comité dans tous les échanges concernant l'examen des organes de contrôle de la Cour, et de l'informer du processus à chaque étape.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de dire quelques mots sur les **amendements proposés par le Comité pour son Règlement intérieur**.

À titre d'organe consultatif de l'Assemblée, le Comité cherche constamment à améliorer ses processus et procédures internes pour assurer qu'elles suivent l'évolution des pratiques exemplaires, en vue d'offrir à l'Assemblée des conseils bien fondés et opportuns, le tout en gérant une charge de travail toujours croissante.

Ces deux dernières années, le Comité a travaillé sur la mise à jour de son Règlement intérieur, adopté par l'Assemblée en 2003. À sa trentième session, en avril 2018, le Comité a atteint un consensus sur des amendements qui témoignent des améliorations de ses pratiques internes et des décisions prises par l'Assemblée. Consciente que la décision finale revient à l'Assemblée, le Comité a soumis un projet d'amendements pour étude et approbation par l'Assemblée.

Je souhaite insister sur le fait que le réexamen du Règlement intérieur est une bonne pratique de gouvernance interne. Permettez-moi aussi de souligner que les amendements proposés n'ont aucune incidence budgétaire et ne visent pas à miner, de quelque façon que ce soit, l'unité du Secrétariat de l'Assemblée. Les amendements proposés s'ancrent dans les décisions de l'Assemblée, organe qui a créé la structure fonctionnelle actuelle qui permet au Comité d'offrir des conseils de qualité à l'Assemblée et à la Cour. Les amendements proposés témoignent également des pratiques bien établies de comités semblables dans d'autres organisations internationales, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission). Le Comité souligne que les services fournis par le Secrétaire exécutif, responsable et redevable devant le Comité, ont toujours été essentiels au Comité pour lui permettre de toujours offrir des conseils de qualité à l'Assemblée et à la Cour. Tout changement de la structure actuelle sans examen en bonne et due forme nuirait à l'efficacité des travaux du Comité, voir mineraient sa capacité à offrir, à l'Assemblée, des conseils techniques bien fondés et opportuns.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en rappelant que nous continuerons d'offrir des recommandations expertes à l'Assemblée, en étroite coordination avec les autres organes de surveillance et en conformité avec les directives de l'Assemblée. Conformément à son mandat, le Comité continuera d'analyser les questions budgétaires, financières et administratives sur la base de leur mérite technique.

Je vous remercie de votre attention.
